

PAR COURRIEL

Québec, le 31 juillet 2020

Monsieur Benoit Charette
Ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Avis sur le type de mandat qui devrait être confié au BAPE – *Projet d'augmentation du cheptel laitier de la Ferme Landrynoise inc. à Saint-Albert*

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la période d'information publique sur le projet cité en objet, qui a pris fin le 16 juillet 2020, vous avez reçu deux demandes de consultation publique qui ont été jugées non frivoles. Conformément à l'application de l'article 31.3.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, ces demandes m'ont été acheminées à l'intérieur du délai de 10 jours impartis.

Selon le quatrième alinéa de ce même article, le Bureau doit vous recommander le type de mandat qui devrait lui être confié.

Parmi les éléments qui se dégagent de l'analyse des demandes, nous soulignons notamment les constats suivants :

- l'un des deux requérants l'est également pour le *Projet d'augmentation du cheptel laitier de la Ferme Lansi*, situé dans la même municipalité (Saint-Albert) à moins de 8 km du projet de la Ferme Landrynoise ;
- les requérants sont originaires du territoire d'implantation du projet et ils soulèvent des enjeux majeurs, nombreux, diversifiés et de même nature que ceux soulevés pour le *Projet d'augmentation du cheptel laitier de la Ferme Lansi* pour lequel une consultation publique a été demandée ;
- l'un des requérants fait référence à la multiplication des projets d'agrandissement de cheptel laitier en ces termes : « si, pris un à un, ces projets peuvent avoir des impacts acceptables, il serait important que les impacts de l'ensemble de ces projets soient évalués ».

...2

En conséquence, sur la base des critères établis dans la procédure administrative que nous avons développée à cet effet ainsi que sur l'expérience organisationnelle acquise au regard de la réalisation de différents types de mandat, le BAPE est d'avis qu'une audience publique est le type de mandat le plus approprié dans ce contexte particulier. En outre, la tenue d'une telle audience pourrait permettre à une seule commission d'enquête du BAPE d'examiner au même moment le *Projet d'augmentation du cheptel laitier de la Ferme Lansi* dans la mesure où celui-ci ferait aussi l'objet d'une audience publique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Philippe Bourke